

APERÇU DU FONDS

FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PLUS PICTON MAHONEY

(auparavant appelé Vertex Liquid Alternative Fund Plus)

CATÉGORIE A (auparavant catégorie B)



Le 27 mars 2020

Ce document renferme des renseignements essentiels sur le Fonds alternatif fortifié d'arbitrage Plus Picton Mahoney – catégorie A (le « Fonds ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion d'actifs Picton Mahoney (le « Gestionnaire ») au numéro sans frais 1 866 369-4108 ou à l'adresse service@pictonmahoney.com, ou visitez le site Web www.pictonmahoney.com.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Le présent fonds commun de placement constitue un OPC alternatif. Il peut investir dans des catégories d'actif ou appliquer des stratégies de placement qui ne sont pas permises aux autres types d'organismes de placement collectif. Les stratégies qui le distinguent d'autres types d'organismes de placement collectif sont les suivantes : le recours accru aux dérivés aux fins de couverture et à d'autres fins, la capacité accrue de vendre des titres à découvert, la capacité d'emprunter des sommes aux fins de placement et la capacité accrue d'investir dans des marchandises physiques. Même si ces stratégies seront utilisées conformément aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds, dans certaines conditions du marché, elles pourraient augmenter le rythme auquel votre placement perd de la valeur.

Le 21 octobre 2019, Vertex One Asset Management Inc. (« Vertex One ») et le Gestionnaire ont conclu une convention d'achat aux termes de laquelle le Gestionnaire a acquis les contrats de gestion de fonds d'investissement relatifs au Vertex Liquid Alternative Fund (renommé Fonds alternatif fortifié d'arbitrage Picton Mahoney) et au Vertex Liquid Alternative Funds Plus (renommé Fonds alternatif fortifié d'arbitrage Plus Picton Mahoney) (l'« opération »).

Les porteurs de parts des fonds ont approuvé le remplacement de Vertex One par le Gestionnaire à une assemblée extraordinaire des porteurs de parts de chaque fonds le 28 novembre 2019. Des renseignements supplémentaires sur l'opération figurent dans une circulaire de sollicitation de procurations qui a été envoyée aux porteurs de parts dans le cadre des assemblées, conformément aux exigences de la réglementation en valeurs mobilières.

La clôture de l'opération a eu lieu le 13 janvier 2020 et le Gestionnaire est devenu le gestionnaire de fonds d'investissement ainsi que le gestionnaire de portefeuille de chacun des fonds. Dans le cadre de la clôture de l'opération, les parts de catégorie B de chaque fonds ont été reclassées à titre de parts de catégorie A, et les parts de catégorie O du Fonds ont été reclassées à titre de parts de catégorie I.

BREF APERÇU

Code du Fonds :	VRT2000	Gestionnaire du Fonds :	Gestion d'actifs Picton Mahoney
Date de lancement de la catégorie :	11 janvier 2019	Gestionnaire de portefeuille :	Gestion d'actifs Picton Mahoney
Valeur totale du Fonds au 31 janvier 2020:	92 702 956 \$	Distributions :	Le Fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. Toutes les distributions versées seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires, sauf si le porteur enjoint au Fonds de verser ces distributions en espèces.
Ratio des frais de gestion (RFG) :	4,26 %	Placements minimums :	500 \$ pour le placement initial et 50 \$ pour les placements additionnels

APERÇU DU FONDS

FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PLUS PICTON MAHONEY

(auparavant appelé Vertex Liquid Alternative Fund Plus)

CATÉGORIE A (auparavant catégorie B)



Dans quoi le Fonds investit-il?

Le Gestionnaire entend investir dans des parts du Fonds alternatif fortifié d'arbitrage Picton Mahoney (le « fonds sous-jacent »), conclure des contrats dérivés qui visent à reproduire le rendement du fonds sous-jacent (moins le coût de financement implicite) et/ou utiliser les mêmes stratégies de placement que le fonds sous-jacent (soit investir directement dans des situations d'arbitrage). Grâce à ces activités de placement, le Gestionnaire entend faire en sorte que le Fonds obtienne une exposition de 200 % au fonds-sous-jacent, déduction faite des coûts d'emprunt et/ou des frais de courtage.

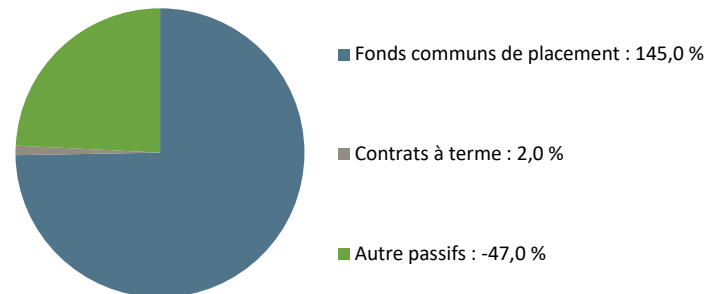
Le Fonds peut effectuer des ventes à découvert physiques et contracter des emprunts aux fins de placement. Il peut également utiliser l'effet de levier au moyen d'emprunts en espèces, de ventes à découvert et de certains dérivés. L'exposition brute globale du Fonds à ces sources d'effet de levier ne doit pas dépasser 300 % de sa valeur liquidative, calculée conformément à l'article 2.9.1 du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*. Le fonds sous-jacent entend investir principalement dans des titres au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays. Il pourrait également investir dans d'autres fonds communs de placement qui fournissent une exposition aux titres dans ces territoires. Le fonds sous-jacent entend recourir à des stratégies d'arbitrage, qui consistent en des techniques de placement spécialisées conçues pour profiter de l'issue favorable de fusions, d'offres publiques d'achat, d'acquisitions par emprunt, de scissions, de liquidations et d'autres restructurations d'entreprise. Le fonds sous-jacent peut effectuer des ventes à découvert physiques et/ou contracter des emprunts aux fins de placement. Il peut également utiliser l'effet de levier au moyen d'emprunts en espèces, de ventes à découvert et de certains dérivés.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 31 janvier 2020. Ces placements changeront au fil du temps.

Principaux placements (31 janvier 2020)

1. Fonds alternatif fortifié d'arbitrage Picton Mahoney, catégorie I	145,0 %
2. Contrats à terme	2,0 %
Pourcentage total des principaux placements	100,0 %
Nombre total de placements	2

Répartition des placements (31 janvier 2020)



Quels sont les risques associés à ce Fonds?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

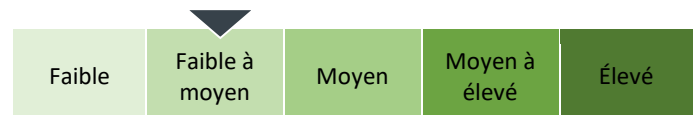
Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds courent généralement un risque plus élevé de perdre de l'argent, mais peuvent aussi produire des rendements plus élevés. Les fonds moins volatils ont tendance à produire des rendements qui fluctuent moins au fil du temps. Ils offrent habituellement des rendements plus faibles, mais également un risque moins élevé de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Le Gestionnaire estime que la volatilité de ce Fonds est **faible à moyenne**.

Ce niveau est établi en fonction de la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques liés à un placement dans un tel organisme? » dans le prospectus simplifié du Fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds communs de placement, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

APERÇU DU FONDS

FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PLUS PICTON MAHONEY

(auparavant appelé Vertex Liquid Alternative Fund Plus)

CATÉGORIE A (auparavant catégorie B)



Quel a été le rendement du Fonds?

Cette section vous indique le rendement des parts de catégorie A du Fonds au cours de la dernière année. Les rendements sont indiqués après déduction des frais. Les frais réduisent les rendements du Fonds.

Rendements annuels

Cette information n'est pas disponible puisque cette catégorie du Fonds n'affiche pas encore un rendement pour une année civile complète.

Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de catégorie A du Fonds sur 3 mois au cours de la dernière année. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	Trimestre clos le	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le Fonds au début de cette période
Meilleur rendement	3,05 %	31 janvier 2020	Votre placement augmenterait à 1 030,54 \$
Pire rendement	0,06 %	28 juin 2019	Votre placement augmenterait à 1 000,64 \$

Rendement moyen

La personne qui a investi 1 000 \$ dans des parts de catégorie A du Fonds depuis la date de création a maintenant 1 037,90 \$, ce qui équivaut à un rendement composé annuel de 3,79 %.

À qui le Fonds est-il destiné?

Ce Fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

- vous souhaitez investir dans un OPC alternatif qui procure une exposition avec effet de levier à des titres au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays à l'aide d'une stratégie d'arbitrage faiblement corrélée aux marchés des titres de capitaux propres;
- vous voulez réaliser des gains en capital à long terme;
- vous avez une tolérance au risque variant de faible à moyenne;
- N'investissez pas dans ce fonds si vous ne pouvez tolérer la volatilité des marchés des titres de capitaux propres.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais que vous pourriez devoir payer pour acheter, détenir et vendre des parts de catégorie A du fonds. Les frais, y compris les commissions, peuvent être différents d'une série à l'autre d'un fonds et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter des représentants à recommander davantage un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les autres fonds et placements qui pourraient vous convenir à moindre coût.

1. Frais d'acquisition :

La seule option de frais d'acquisition à l'achat de parts du Fonds est l'option avec frais d'acquisition initiaux. Informez-vous sur les avantages et les inconvénients de cette option.

APERÇU DU FONDS

FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PLUS PICTON MAHONEY

(auparavant appelé Vertex Liquid Alternative Fund Plus)

CATÉGORIE A (auparavant catégorie B)



Options de frais d'acquisition	Ce que vous payez		Fonctionnement
	en pourcentage (%)	en dollars (\$)	
Frais d'acquisition initiaux	de 0 % à 2 % du montant de votre achat	de 0 \$ à 20 \$ par tranche de 1 000 \$ d'achat	Vous et votre représentant établissez le taux. Nous déduisons les frais d'acquisition du montant que vous investissez et nous les versons à la société de votre représentant sous forme de commission.

2. Frais du Fonds :

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds.

Au 31 décembre 2019, les frais de la catégorie A s'élevaient à 4,26 % de sa valeur, ce qui correspond à 42,60 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

TAUX ANNUEL (EN % DE LA VALEUR DU FONDS)

Ratio des frais de gestion (RFG)

Il s'agit du total des frais de gestion (y compris la commission de suivi), de la rémunération au rendement (s'il y a lieu) et des frais d'exploitation du Fonds.

4,26 %

Ratio des frais d'opérations (RFO)

Il s'agit des frais d'opérations du Fonds.

0,00 %

Frais du Fonds

4,26 %

Le Fonds verse au Gestionnaire une rémunération au rendement établie en fonction du rendement du Fonds, qui correspond à 15 % de l'excédent du rendement du Fonds sur la limite supérieure antérieure pour la catégorie.

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du Fonds. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Le Gestionnaire verse la commission de suivi à la société de votre représentant. Il la prélève sur les frais de gestion du Fonds et la calcule en fonction de la valeur de votre placement. En ce qui concerne les parts de catégorie A du Fonds, le Gestionnaire verse à la société de votre représentant une commission de suivi annuelle correspondant à 1 % de la valeur totale des parts de catégorie A, ce qui correspond à 10 \$ par tranche de 1 000 \$ investie.

3. Autres frais :

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts de catégorie A du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
Négociation à court terme	Le Gestionnaire peut, à son gré, exiger des frais correspondant à 2,00 % de la valeur des parts que vous vendez ou échangez dans les 30 jours suivant leur souscription. Ces frais sont remis au Fonds.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec Gestion d'actifs Picton Mahoney ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du Fonds constituent les documents légaux du Fonds.

Gestion d'actifs Picton Mahoney

33 Yonge Street, Suite 830
Toronto (Ontario) M5E 1G4
Téléphone : 416 955-4108
Sans frais : 1 866 369-4108
Courriel : service@pictonmahoney.com
www.pictonmahoney.com

APERÇU DU FONDS

FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PLUS PICTON MAHONEY

(auparavant appelé Vertex Liquid Alternative Fund Plus)

CATÉGORIE A (auparavant catégorie B)



contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.